

## RÉSULTATS D'ADMISSION A L'ENKRE SÉLECTION 2025 « PASSERELLE »

(en application de l'article 25 et suivants de l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute).

### Liste principale

Classement	Nom	Prénom	Délibération
1	HALLOU	Wahil	Admis
2	DULONG-CHOUBRY	Lise	Admis
3	JEAN-BAPTISTE	Kaynan	Admis
4	JVALET	Thibault	Admis
5	DURAND	Geoffrey	Admis
6	KELLER	Pierre	Admis

### Liste complémentaire

Classement	Nom	Prénom	Délibération
7	GINDRE d'ARC	Joséphine	Admis
8	BOISSON	Marjolaine	Admis
9	DUCASSE	Flavie	Admis
10	DEMIANS	Lucile	Admis
11	DIAZ	Julie	Admis
12	BINET	Simon	Admis
13	ROUGEAU	Montaine	Admis
14	NIKATE	Mamou	Admis
15	NLOGA	Jason	Admis
16	NGUYEN	Anne-Cécile	Admis
17	DUBROVIN	Baptiste	Admis
18	LOPES	Romain	Admis
19	AMMIRATI	Vianney	Admis
20	TRAN-VAN-TI	Axel	Admis
21	CLERC	Guillaume	Admis
22	MAZEL	Victor	Admis
23	PRUDHOMME	Laura	Admis
24	BODEREAU	Cyrille	Admis
25	EPOH ADYANG	Benjamin	Admis
26	BOSTON	Mélanie	Admis

Les dispenses du suivi et de la validation d'une partie des Unités d'Enseignements des cycles 1 et 2 (article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'état de Masseur-kinésithérapeute) seront décidés ultérieurement après dépôt d'un dossier de demande de l'étudiant et après proposition de la Commission d'attribution des crédits et avis de la section pédagogique compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants de l'ENKRE, par comparaison entre la formation qu'ils ont suivis et en Unités d'Enseignement composant le programme du diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute

Fait à Saint-Maurice,  
le 31/03/2025

ÉCOLE NATIONALE DE KINÉSITHÉRAPIE  
ET DE RÉÉDUCATION  
12 rue du Val d'Osne  
94410 Saint-Maurice  
Tel : 01 43 96 64 64

I. ABOUSTAIT-ARNOULD  
Directrice de l'ENKRE

